

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 avril 2024

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

24 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

Objet : Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°66/76 – 04/2024

Objet de la délibération : Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-3 ; L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ; R.2124-2 ; R.2161-2 à R.2161-5 ;

Exposé des motifs :

Considérant que la commune d'Estaires et le CCAS d'Estaires souhaitent se regrouper pour l'ensemble des marchés d'assurance qui arrivent à échéance le 31 décembre 2024 afin de rationaliser les dépenses publiques par la réalisation d'économies d'échelles sur le fondement des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Aussi, afin de réduire les coûts et mutualiser les démarches, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commandes. La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Ce marché sera alloti pour permettre les prestations suivantes :

- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance dommage aux biens
- ✓ Assurance flotte automobile et missions collaborateurs
- ✓ Assurance protection juridique de la collectivité
- ✓ Assurance protection juridique des agents

La commune d'Estaires assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera donc à l'ensemble des opérations de choix des prestataires de services. Chaque collectivité membre du groupement s'assurera, pour ce qui la concerne, de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Objet de la délibération : Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes

Le montant du marché étant supérieur à 215.000 €, la procédure à lancer sera celle de l'appel d'offres ouvert. L'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement tous les ans dans la limite des quatre années maximums.

Conformément à l'article L1414-3 II du CGCT la commission d'appel d'offres de la commune sera compétente pour l'attribution des différents lots.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion au groupement de commandes – auquel participeront la commune d'Estaires et son CCAS, selon les modalités précitées ;
- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune d'Estaires comme coordonnateur, tel que présentée en annexe ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget communal ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.




Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Dorothee BERTRAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

